

De la restauration scolaire, des accueils de loisirs des mercredis et petites vacances

Tous les accueils de loisirs ainsi que la restauration scolaire seront facturés. Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

Le calcul du quotient est fixé comme suit pour l'année scolaire 2025/2026 :

Q= (revenu fiscal de référence sur l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 du foyer/12) /nombre de personnes vivant au foyer.

Une part est ajoutée pour les familles monoparentales.

•Restauration scolaire

Quotients	2 formules au choix	
	A l'unité	Mensualisation
Q ≤ 270	1.65 €	95 % du tarif à l'unité x nb de jours scolaires (somme identique sur 10 mois)
271 ≤ Q ≤ 450	2.84 €	
451 ≤ Q ≤ 585	4.08 €	
586 ≤ Q ≤ 720	5.43 €	
721 ≤ Q ≤ 900	6.56 €	
901 ≤ Q ≤ 1080	7.22 €	
Q ≥ 1081 et nouveaux extérieurs*	7.51 €	

Détail de la mensualisation en fonction du nombre de jours par semaines

Mensualisation sur 10 mois 95% du prix				
Quotients	4 jours	3 jours	2 jours	1 jour
Q ≤ 270	21.47 €	16.11 €	10.74 €	5.37 €
271 ≤ Q ≤ 450	36.96 €	27.72 €	18.48 €	9.24 €
451 ≤ Q ≤ 585	53.10 €	39.83 €	26.55 €	13.28 €
586 ≤ Q ≤ 720	70.67 €	53.00 €	35.34 €	17.67 €
721 ≤ Q ≤ 900	83.69 €	64.03 €	42.69 €	21.34 €
901 ≤ Q ≤ 1080	93.97 €	70.48 €	46.98 €	23.49 €
Q ≥ 1081 et nouveaux extérieurs*	97.74 €	73.31 €	48.87 €	24.44 €

* Nouveaux extérieurs : élève domicilié hors commune lors de son inscription à compter de la rentrée 2018 (hors fratrie).

En cas de garde alternée, le prix est divisé par 2 (arrondi au centime supérieur).

• Accueil de loisirs des mercredis

Pour les enfants nés entre 2015 et 2022 (à condition qu'ils soient scolarisés).

Mercredis	2 formules au choix			Mensualisation
	A l'unité			
	½ journée	½ journée + repas	Journée	
Habitant Q ≤ 270	9.78 €	13.31 €	18.38 €	95 % du tarif à l'unité x nb de mercredis (somme identique sur 10 mois)
Habitant 271 ≤ Q ≤ 720	11.02 €	14.53 €	21.13 €	
Habitants Q ≥ 721	11.64 €	15.16 €	22.51 €	
Intermédiaire et entreprise * Q ≤ 270	14.67 €	19.97 €	27.58 €	
Intermédiaire et entreprise * 271 ≤ Q ≤ 720	16.53 €	21.79 €	31.70 €	
Intermédiaire et entreprise * Q ≥ 721	17.46 €	22.70 €	33.76 €	
Extérieur	23.27 €	30.28 €	45.00 €	

Détail de la mensualisation selon la formule	½ journée	½ journée + repas	Journée
Habitant Q ≤ 270	33.45 €	45.52 €	62.86 €
Habitant 271 ≤ Q ≤ 720	37.69 €	49.69 €	72.26 €
Habitants Q ≥ 721	39.80 €	51.85 €	76.98 €
Intermédiaire et entreprise * Q ≤ 270	50.17 €	68.30 €	94.32 €
Intermédiaire et entreprise * 271 ≤ Q ≤ 720	56.53 €	74.52 €	108.41 €
Intermédiaire et entreprise * Q ≥ 271	59.71 €	77.63 €	115.46 €
Extérieur	79.58 €	103.56 €	153.90 €

*Intermédiaire : enfant extérieur scolarisé sur la commune ou dont les grands-parents habitent la commune (justificatif de domicile et livret de famille à fournir).

*Entreprise : un des parents est chef d'entreprise installé sur la commune en nom propre fournir extrait Kbis.

En cas de garde alternée, le prix est divisé par 2 (arrondi au centime supérieur).

•Accueil de loisirs des petites vacances

Pour les enfants nés entre 2015 et 2022 (à condition qu'ils soient scolarisés).

Petites vacances	Journée	Semaine
Habitant $Q \leq 270$	18.38 €	95 % du tarif A l'unité X nb de jours
Habitant $271 \leq Q \leq 720$	21.13 €	
Habitants $Q \geq 721$	22.51 €	
Intermédiaire et entreprise * $Q \leq 270$	27.58 €	
Intermédiaire et entreprise * $271 \leq Q \leq 720$	31.70 €	
Intermédiaire et entreprise * $Q \geq 721$	33.76 €	
Extérieur	45.00 €	